



comité
de bassin
rhône méditerranée

**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2018-14

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018-15

DESIGNATION A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS DES REPRESENTANTS DES COMITES REGIONAUX DE LA BIODIVERSITE (MEMBRES EXTERIEURS AU COMITE DE BASSIN)

DELIBERATION N° 2018-16

AVIS SUR LA SYNTHESE DE LA MISE EN OEUVRE A MI- PARCOURS (2018) DU PROGRAMME DE MESURES ET SUR LE PROJET D'ARRETE FIXANT LES MESURES SUPPLEMENTAIRES POUR LA PERIODE 2019-2021

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

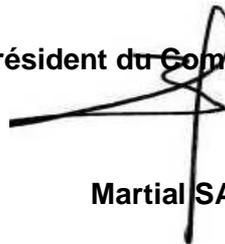
DELIBERATION N° 2018-14

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
21 SEPTEMBRE 2018**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018.

Le Président du Comité de bassin,



Martial SADDIER

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018-15

**DESIGNATION A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS DES
REPRESENTANTS DES COMITES REGIONAUX DE LA BIODIVERSITE
(MEMBRES EXTERIEURS AU COMITE DE BASSIN)**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu l'article D. 213-28 du code de l'environnement modifié par le décret n°2017-951 du 10 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur du comité de bassin modifié,

Vu la délibération n°2017-11 du comité de bassin du 15 décembre 2017 instituant la nouvelle commission relative aux milieux naturels,

Vu la délibération n°2017-12 du comité de bassin du 15 décembre 2017 relative à la désignation des membres du comité de bassin à la commission relative aux milieux naturels,

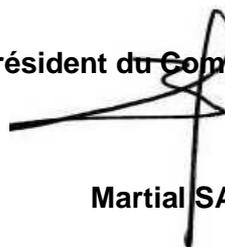
Vu la délibération n°2018-2 du bureau du comité de bassin du 23 mars 2018 relative à la désignation des membres supplémentaires *hors comité de bassin* à la CRMNa,

Vu la délibération n°2018-4 du comité de bassin du 6 juillet 2018 approuvant la désignation des membres supplémentaires à la CRMNa,

DESIGNE, au titre du quatrième collègue de la commission relative aux milieux naturels :

- **Michel CARTERON**, *membre hors comité de bassin*, pour représenter le comité régional de la biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Président du Comité de bassin,



Martial SADDIER

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2018

DELIBERATION N° 2018-16

**AVIS SUR LA SYNTHÈSE DE LA MISE EN OEUVRE A MI- PARCOURS (2018) DU
PROGRAMME DE MESURES ET SUR LE PROJET D'ARRETE FIXANT LES
MESURES SUPPLEMENTAIRES POUR LA PERIODE 2019-2021**

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu la directive cadre sur l'eau N°2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, et notamment le paragraphe 3 de l'article 15,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 à L 212-2-3 et R212-23,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée,

PREND ACTE de la synthèse de la mise en œuvre à mi-parcours du programme de mesures ;

SALUE l'important travail accompli, de manière concertée, par les services et les acteurs, pour rendre opérationnelles les mesures et en assurer la réalisation concrète sur le terrain ;

APPRECIE l'avancement global des actions qui réduisent l'impact des pressions sur l'ensemble des territoires du bassin mais **S'INQUIETE** de la baisse prévisible des financements apportés par les différents niveaux de collectivités ;

PARTAGE l'analyse des freins qui s'opposent encore à la mise en œuvre complète du programme de mesures, et **SOULIGNE** la pertinence des propositions faites pour accélérer celle-ci en ciblant les actions les plus coût-efficaces ;

RECONNAIT la pertinence des mesures supplémentaires qui visent la mise en œuvre opérationnelle des plans d'actions des captages prioritaires du SDAGE et des plans de gestion de la ressource en eau une fois ceux-ci validés par les acteurs des territoires concernés ;

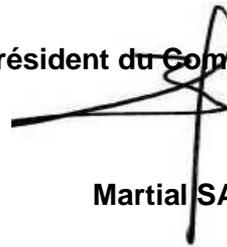
SOULIGNE la pertinence du 11^o programme d'intervention de l'agence de l'eau, adopté le 2 octobre 2018 pour la période 2019-2024, qui accentue la concentration des aides de l'agence en faveur de la reconquête du bon état des masses d'eau en ciblant les priorités identifiées par le programme de mesures,

INSISTE sur la nécessité de préserver les moyens financiers du 11^{ème} programme et **ALERTE** sur le fait que, dans le contexte d'aggravation probable des événements météorologiques intenses, la solidarité de bassin ne pourra suffire à financer la reconstruction des infrastructures liées à l'eau et les priorités du programme de mesures ;

DEMANDE aux maîtres d'ouvrage de s'emparer des mesures qui restent à engager pour faire émerger les projets et **INSISTE** à cet égard sur la nécessité d'une meilleure coordination de tous les intervenants autour des projets de territoire ;

EMET un avis favorable sur la synthèse de la mise en œuvre à mi-parcours du programme de mesures (2016-2021) du bassin Rhône-Méditerranée, et sur le projet d'arrêté fixant les mesures supplémentaires pour la période 2019-2021.

Le Président du Comité de bassin,



Martial SADDIER